

Sarl EDC2i Environnement Du Centre – Ingénierie Infrastructure 7, place Jean Monnet – BP 4506 45 045 ORLEANS Cedex 1 Tél : 02-38-72-10-11 Fax : 02-38-43-81-17 Email : edc2i@atelier-centre.fr	ISDES (Loiret) <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> Projet d'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme	Compte-rendu Réunion n°15 Réunion du groupe de travail restreint 09.11.11 à 9h30 à la mairie d'ISDES
--	---	---

PRESENTS :

Commune d'ISDES
 M. LEBOULANGER, Maire
 Mlle GESSAT, adjointe
 Mlle MARQ, conseillère municipale
 M. COUVERT, adjoint

EDC2i, bureau d'études
 Mlle SAILLIOT

 M. PIOCHON, DDT 45
 M. AUGER, CG 45

EXCUSES :

M. BERDAL, adjoint

ORDRE DU JOUR : présentation du projet de réaménagement du centre bourg

La commune présente un projet de réaménagement des espaces publics du centre bourg en présence de M. AUGER de la Direction des Routes du CG, et de M. PIOCHON de la DDT 45.

La nécessité d'une requalification des espaces publics du bourg s'est révélée au fur et à mesure des études menées pour l'élaboration du PLU, mais également bien avant face à des problèmes récurrents de stationnement, de sécurité en entrée de bourg, de passage de poids lourds et d'accès aux équipements publics, notamment à l'école.

4 axes majeurs ont été travaillés sur un schéma :

1. gérer la vitesse d'arrivée des poids lourds et des véhicules légers aux 5 entrées du bourg

=> Les abords de la chaussée aux différentes entrées du bourg peuvent être traités de façon à marquer plus concrètement l'entrée dans le village.

=> Parallèlement, des aménagements techniques peuvent être mis en place sur la chaussée afin de réduire la vitesse. Les propositions doivent venir de la commune et être présentées au CG qui validera ensuite ou non le dossier. Les dos d'ânes ne seront pas privilégiés, notamment du fait du trafic de poids lourds. Une solution envisagée peut être le stationnement sur chaussée afin de rétrécir les voies. En effet, la vitesse observée vient notamment du fait que les espaces dédiés aux véhicules, de toutes sortes, sont trop larges. Le tout est de choisir une largeur de bande de roulement permettant à deux poids lourds de se croiser, sans oublier les convois exceptionnels d'engins agricoles.

=> Au niveau de la patte d'oie, le carrefour doit être redéfini pour sécuriser l'engagement des véhicules. Beaucoup d'espaces publics également à cet endroit : créer un angle droit et répartir les espaces verts de chaque côté, maintenir quelques places de stationnement, élargir le trottoir côté commerces.

=> Au carrefour avec la grande rue et la route de Souvigny, un fonctionnement en giration à 4 branches pourrait être envisagé pour faciliter l'engagement des véhicules et la lisibilité des priorités.

=> La route de Chaon est ponctuellement empruntée par les poids lourds : un sens unique pourrait être appliqué sur cette rue (à voir pour le sens de circulation), de façon à dégager de l'espace pour des trottoirs aujourd'hui inexistantes.

=> Entrée Nord du bourg : ne pas positionner de stationnement dans le virage, pour des problèmes de visibilité et de sécurité. Le stationnement doit être géré car les maisons n'ont ici pas de garages, il faut donc offrir des possibilités de parkings sur la voirie mais positionnés de façon à ne pas gêner la visibilité dans le carrefour.

2. gérer le stationnement des poids lourds notamment sur la grande rue à proximité des restaurant et bar-tabac

=> Les trottoirs ne doivent servir qu'aux piétons, et non au stationnement. Sur l'axe principal de la grande rue, la proposition est de redessiner l'ensemble de la voirie en redécoupant plus clairement les trottoirs, le stationnement, les espaces verts, en préservant une bande de roulement à 6.20m. Les terrasses du restaurant et du bar pourraient être agrandies.

=> Beaucoup de PL stationnent le matin et le midi pour consommer au bar et au restaurant. Il faut donc prévoir un espace dédié. Le stationnement mixte n'est pas forcément idéal aux heures de pointe, notamment face à la sortie des écoles, à moins que le stationnement ne soit aussi reconsidéré autour de l'église pour les parents d'élève.

3. sécuriser l'accès à l'école derrière l'église.

=> Un espace piéton sera aménagé sur le parvis de l'église afin de stopper le stationnement sauvage notamment, la croix sera déplacée. A voir pour le traitement du parvis, de façon à bien créer un espace de rencontre, de convivialité (bancs), mais pas forcément en espaces verts.

=> Une circulation entrée-sortie en sens unique autour de l'église peut être envisagée pour desservir l'école.

=> Attention à ne pas créer de points de conflits devant l'école : le stationnement dédié pourrait être positionné plus au niveau de la salle des fêtes, de façon à ne pas gêner le passage du car de ramassage. Un cheminement sécurisé pour la sortie des enfants pourrait être aménagé.

=> Privilégier le positionnement des espaces piétons au plus proche de l'école, plutôt que la chaussée.

=> L'idée d'une desserte de l'école par les Prés bas n'est pas retenue.

=> L'arrêt ULYS devra être pris en compte dans le réaménagement, et matérialisé.

4. Requalification de l'espace public de Bel Air

Des avis contraires à la construction de nouvelles habitations sur le terrain de jeux actuel ont été formulés dans le registre de concertation.

Lors de la réunion publique, le projet n'a pas été clairement défini, ni même la possibilité de repositionner un autre terrain de jeux du côté des ateliers municipaux. Ainsi, deux terrains complémentaires pour des pratiques différentes pourraient être aménagés dans le secteur.

Le projet doit être repensé plus précisément, tout en tenant compte des revendications des habitants. Quel type de constructions ? Quelle densité ? Locatifs ? Individuels ? Groupé ? Intermédiaire ? Pour une meilleure intégration de ce type de projet, c'est l'ensemble du secteur, y compris dans le cadre de l'urbanisation des terrains à côté des ateliers municipaux, qui doit être repensé. Il faut de la cohérence pour que ça fonctionne et que ce soit accepté par les habitants. Il

n'est pas question de priver le quartier du terrain de jeux actuel, mais bien de l'améliorer, en y apportant plus de fonctionnalité, plus de lisibilité.

Ce dossier (plan côté) devra faire l'objet d'une présentation au service sécurité de la Direction des Routes du CG, et au service Loire, risques et transports de la DDT. Le montage du dossier technique pourra ensuite se faire.

La population devra être concertée sur le projet.

Dans le PLU, le projet de la commune sera décrit dans le PADD, et si besoin est dans la liste des emplacements réservés (notamment pour le cheminement des Prés Bas).

La commune demande à la Direction des Routes qu'un nouveau comptage (nombre et vitesse) de passage routier soit effectué sur la commune.